



## OBSERVATOIRE du Maghreb

# SAHARA OCCIDENTAL : QUELS ENJEUX ET QUEL AVENIR POUR LA RÉSOLUTION DE L'ONU ?

Brahim Oumansour / Directeur de l'Observatoire  
du Maghreb de l'IRIS, chercheur associé à l'IRIS

Janvier 2026

## PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



**Brahim Oumansour** / Directeur de l'Observatoire du Maghreb de l'IRIS, chercheur associé à l'IRIS

Brahim Oumansour est chercheur associé à l'IRIS. Ses recherches portent principalement sur le Maghreb ainsi que sur la politique étrangère des États-Unis en Afrique du Nord et au Moyen-Orient depuis la Seconde Guerre mondiale à la guerre contre le terrorisme et le projet de démocratisation. Il s'intéresse particulièrement à la diplomatie publique et au rôle des acteurs non-étatiques (ONG, syndicats, groupes d'influences, multinationales, etc.), aux questions relatives au terrorisme, à la gestion des conflits, etc. Régulièrement invité en tant que consultant et conférencier par différentes institutions et différents médias français et étrangers, il est aussi chercheur associé au CERMAM (Centre d'études et de recherche sur le monde arabe et méditerranéen).

---

## PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

Sous la direction de **Brahim Oumansour**, chercheur associé à l'IRIS, l'Observatoire du Maghreb se propose d'être une plateforme d'expertise et d'analyses sur le Maghreb pour contribuer à une meilleure compréhension des évolutions politique, sociale, économique, sécuritaire et culturelle des pays le constituant.

La vocation de cet observatoire vise à ouvrir un espace de débats transdisciplinaire et à organiser des conférences, tables rondes et colloques, au sein de l'IRIS ou en partenariat avec d'autres centres et institutions françaises et étrangères, avec l'objectif de décrypter les crises et conflits qui secouent la région, prospecter des pistes d'évolution et apporter un éclairage sur les enjeux géostratégiques qui en découlent.

L'Observatoire du Maghreb s'inscrit dans le cadre du Programme Moyen-Orient / Afrique du Nord de l'IRIS, dirigé par **Didier Billion**, directeur adjoint de l'IRIS.

---



PROGRAMME  
**MOYEN-ORIENT/**  
**AFRIQUE DU NORD**

Le programme de recherche Moyen-Orient/Afrique du Nord a pour fonctions de décrypter et de mettre en perspective des réalité politiques, économiques, sociales et géopolitiques mouvantes afin de fournir des clés de compréhension et un cadre d'analyse et d'aide à la prise de décision à l'attention des multiples acteurs des relations avec les pays de la région concernée.

Ses champs d'intervention sont multiples : animation du débat stratégique; réalisation d'études, rapports et notes de consultance ; organisation de conférences, colloques, séminaires ; formation sur mesure.

Le 31 octobre 2025, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2797<sup>1</sup>, prorogeant le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) au mois d'octobre 2026. Cette résolution marque une inflexion notable dans la position onusienne, en ce qu'elle appuie, pour la première fois, l'initiative marocaine d'autonomie comme « la base d'un règlement juste, durable et mutuellement acceptable du différend, *affirmant* qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine pourrait être une solution des plus réalisables<sup>2</sup> ». Adoptée par 11 voix favorables, la résolution a vu la Russie, la Chine et le Pakistan s'abstenir, tandis que l'Algérie a choisi de ne pas participer au vote. Cette évolution diplomatique est interprétée par Rabat comme une victoire majeure, au point que le 31 octobre a été proclamé fête nationale. Autant d'éléments qui invitent à interroger la capacité d'une telle résolution à régler un conflit vieux de cinq décennies.

Le Sahara occidental, ancienne colonie espagnole d'une superficie de 266 000 km<sup>2</sup>, dotée de ressources considérables en phosphates et en produits halieutiques, constitue l'un des principaux foyers de tension dans l'espace maghrébin et un obstacle majeur à la coopération régionale. Depuis 1975, Rabat revendique sa souveraineté sur ce territoire dont il contrôle aujourd'hui près de 80 %. Selon l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ), rendu le 16 octobre 1975, les liens d'allégeance entre certaines tribus sahraouies et le sultan du Maroc et de la Mauritanie « n'établissaient l'existence daucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental, d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien, d'autre part<sup>3</sup> ». À l'opposé, le Front Polisario, mouvement indépendantiste créé en mai 1973 et bénéficiant du soutien de l'Algérie, défend le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément à la résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations unies qui inscrit le Sahara occidental sur la liste des territoires non autonomes<sup>4</sup>.

Contestant l'avis de la CIJ, le roi Hassan II annexe unilatéralement le Sahara occidental en organisant une « marche verte » de plusieurs milliers de Marocains vers la colonie espagnole de Rio de Oro. Le 14 novembre 1975, un accord fut signé à Madrid entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, par lequel Madrid céda l'administration du Sahara occidental à Rabat et à Nouakchott. Cet épisode a entraîné une série d'affrontements armés opposant les forces royales marocaines au Front Polisario, lesquels ont provoqué l'exode de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sahraouis. La population sahraouie est estimée aujourd'hui à 612 000 habitants dont 173 333 réfugiés établis dans des camps situés à Tindouf, dans le Sud-Ouest

<sup>1</sup> « Résolution 2797 » *Conseil de sécurité/Nations Unies*, 31 octobre 2025. [https://docs.un.org/fr/S/RES/2797\(2025\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2797(2025)).

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> « Sahara occidental », *Cour Internationale de Justice*. <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/61>

<sup>4</sup> « Sahara occidental », *Nations Unies*. <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsht/western-sahara>

algérien<sup>5</sup>. Après plusieurs années de confrontation armée, un cessez-le-feu fut conclu en 1991 sous l’égide des Nations unies, accompagné de la mise en place de la Mission des Nations unies pour l’organisation d’un référendum au Sahara occidental (MINURSO), initialement prévu pour 1992. Toutefois, ce processus est resté inachevé. Depuis le 11 avril 2007, le Maroc propose un plan d’autonomie, sous sa souveraineté, qu’il présente comme une solution de compromis. Cette initiative est rejetée par le Front Polisario, qui demeure attaché au principe d’un référendum d’autodétermination, perçu comme la seule voie légitime de règlement du conflit.

La résolution actuelle appelle à une « solution politique négociée » et présente l’autonomie du Sahara occidental sous souveraineté marocaine comme une option « des plus réalistes<sup>6</sup> ». Si le mandat de la MINURSO est reconduit, le texte ne réaffirme plus explicitement le référendum comme objectif central de la mission. Par ailleurs, le Conseil de sécurité désigne les États-Unis, initiateurs du processus politique, comme médiateur principal dans la recherche d’une issue au conflit.

Le soutien apporté par les États-Unis et la France au plan d’autonomie sous souveraineté marocaine comme base de règlement du conflit s’explique par une combinaison d’intérêts. D’une part, il traduit l’appui à un partenaire de longue date ; d’autre part, il reflète la préférence pour une approche considérée comme plus réaliste afin de résoudre un différend qui entrave la coopération économique et sécuritaire et de favoriser l’instauration d’une stabilité durable dans la région. Cela traduit également une forme de lassitude partagée par d’autres partenaires européens directement impactés par les tensions entre Alger et Rabat qui exacerbe le conflit sur le Sahara occidental.

L’Algérie, en désaccord avec le contenu de la résolution qu’elle juge partial, a refusé de prendre part au vote. Alger n’a pas souhaité voter contre la résolution qui acte le renouvellement de la MINURSO qu’elle considère comme « un acquis<sup>7</sup> ». Le ministre des Affaires étrangères algérien relativise, lors d’une conférence de presse, la victoire marocaine en réitérant le fait que la résolution 2797 « a préservé les fondamentaux de la solution à la question du Sahara occidental<sup>8</sup> ».

<sup>5</sup> « Plan d’intervention pour les réfugiés sahraouis (PRRS) », Onu, 2024-2025. chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/https://algeria.un.org/sites/default/files/2024-01/SRRP%20-%20%20Fran%C3%A7ais\_0.pdf

<sup>6</sup> « Résolution 2797 » Conseil de sécurité/Nations Unies, 31 octobre 2025. [https://docs.un.org/fr/S/RES/2797\(2025\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2797(2025)).

<sup>7</sup> « Le Conseil de sécurité n'a pas adopté les thèses marocaines, le dossier du Sahara occidental n'est pas clos », APS, 18 novembre 2025. <https://www.aps.dz/fr/monde/afrique/mi4mgm2w-le-conseil-de-securite-n-a-pas-adopte-les-theses-marocaines-le-dossier-du-sahara-occidental-n-est-pas-clos>

<sup>8</sup> *Ibid.*

La Chine et la Russie, membres permanents du Conseil, ainsi que le Pakistan ont opté pour l'abstention. Moscou regrette que le texte ne respecte pas les paramètres conduisant à une « solution mutuellement acceptable<sup>9</sup> », estimant qu'il reflète excessivement les positions américaines et marocaines, et a réaffirmé son attachement à une approche plus équidistante, incluant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Pékin, pour sa part, demeure particulièrement vigilant à toute résolution impliquant des questions de souveraineté ou d'autonomie, en raison des implications potentielles sur ses propres territoires sensibles tels que Taïwan ou le Tibet.

L'abstention de ces deux puissances traduit une volonté de ne pas s'opposer frontalement à Washington sur un dossier jugé secondaire dans leur agenda géostratégique, tout en préservant une posture équilibrée entre Alger et Rabat, deux partenaires majeurs du Maghreb. Bien qu'Alger entretienne des relations stratégiques avec Moscou et Pékin - notamment dans les domaines de l'armement et de l'énergie - le Maroc a su, ces dernières années, développer une coopération significative avec ces mêmes acteurs dans des secteurs stratégiques. Les deux puissances, ainsi que des états ayant voté en faveur de la résolution, ne souhaitaient pas également bloquer la prorogation du mandat de la MINURSO. La Slovénie, la République de Corée et le Danemark, qui ont voté pour la résolution, ont souligné la nécessité de tenir compte du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui pour toute solution<sup>10</sup>.

## SCÉNARIOS POSSIBLES

Malgré l'évolution marquante au sein du Conseil de sécurité, l'incertitude demeure sur l'issue de la résolution 2797 votée en octobre. Plusieurs scénarios se dessinent concernant l'évolution du dossier sur le Sahara occidental.

### ***Scénario 1 : le statu quo***

Le scénario le plus probable demeure celui du maintien du *statu quo*, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le texte de la résolution conserve une nuance juridique : indispensable pour inciter les deux parties à revenir à la table des négociations, mais susceptible, comme lors des initiatives précédentes, de générer une ambiguïté qui les encourage à rester campées

---

<sup>9</sup> « Sahara occidental : le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission des Nations Unies (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2026, sans le vote de l'Algérie », *Nations Unies*, 31 octobre 2025. <https://press.un.org/fr/2025/cs16208.doc.htm>

<sup>10</sup> « Sahara occidental : le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission des Nations Unies (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2026, sans le vote de l'Algérie », *Nations Unies*, 31 octobre 2025. <https://press.un.org/fr/2025/cs16208.doc.htm>

sur leurs positions respectives. Le Conseil de sécurité privilégie le plan d'autonomie, sans toutefois reconnaître formellement la souveraineté marocaine, et le considère simplement comme une des options pour la négociation pour parvenir à « une solution définitive mutuellement acceptable<sup>11</sup> ». Parallèlement, la résolution réaffirme le principe du droit à l'autodétermination par référendum, bien que relégué au second plan. En outre, si les États-Unis ont exprimé leur volonté de contribuer au règlement de ce différend territorial et de jouer un rôle de médiateur dans l'apaisement des tensions entre Alger et Rabat, ils n'ont pas fourni de feuille de route claire quant à l'approche à adopter. Compte tenu de priorités concurrentes (conflit israélo-palestinien, crise au Soudan, etc.), l'activisme de la Maison-Blanche au Maghreb pourrait s'essouffler au profit d'un engagement accru dans d'autres régions ou sur des dossiers jugés plus urgents, y compris de politique intérieure. D'ailleurs, selon des sources officielles algériennes, Alger n'a reçu aucune demande officielle de Washington visant à relancer les pourparlers avec Rabat ou sur le dossier du Sahara occidental. Cela entre en contradiction avec les déclarations de Steve Wirkoff, envoyé spécial du président Donald Trump pour le Moyen-Orient, qui, dans un entretien accordé à l'émission *60 Minutes Overtime* de CBS News, le 21 octobre 2025, affirmait que les discussions menées avec l'Algérie et le Maroc étaient sur le point d'aboutir à un accord de paix dans un délai de « soixante jours ».

### Scénario 2 : la pression américaine ?

Un second scénario, moins probable mais plus risqué, consisterait en une tentative de la Maison-Blanche d'exercer une pression sur Alger et sur le Front Polisario afin de les pousser vers la reconnaissance du plan marocain d'autonomie. Une telle démarche pourrait engendrer deux trajectoires distinctes. D'une part, les acteurs concernés pourraient rechercher un compromis stratégique pour éviter leur isolement et se prémunir contre des réactions américaines imprévisibles. D'autre part, cette pression risquerait d'accentuer les clivages géopolitiques existants et de favoriser une radicalisation des positions. Rabat, sentant les soutiens diplomatiques se renforcer, risque de refuser tout compromis. Le plan marocain soulève également des difficultés notables sur les plans pratique et juridique. Dans cette perspective, la mise en œuvre d'un projet d'autonomie impliquerait pour Rabat l'adoption de réformes structurelles en matière de gouvernance ainsi que la mise en place de garanties robustes assurant le respect effectif de la dévolution. Se pose dès lors la question centrale du

---

<sup>11</sup> « Résolution 2797 » Conseil de sécurité/ Nations Unies, 31 octobre 2025. [https://docs.un.org/fr/S/RES/2797\(2025\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2797(2025)), p. 2.

degré d'autonomie que le Maroc serait disposé à reconnaître au territoire afin de parvenir à un accord de paix durable et mutuellement acceptable.

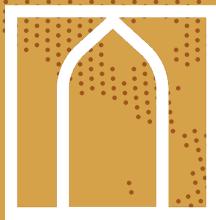
De leur côté, le Front Polisario et l'Algérie pourraient se raidir davantage et refuser une issue humiliante. Il convient de rappeler que les relations bilatérales algéro-marocaines sont actuellement trop tendues pour permettre l'ouverture d'un dialogue serein. La résurgence des hostilités entre le Front Polisario et les Forces armées marocaines depuis décembre 2020 a considérablement intensifié les tensions entre Alger et Rabat, aggravant un environnement régional déjà fragile. Bien que les deux États aient fait preuve de prudence en évitant une confrontation militaire directe, l'absence de dialogue et la persistance de postures antagonistes continuent d'alimenter l'incertitude quant à l'avenir de la stabilité régionale.

## CONCLUSION

La population sahraouie continue de placer son espoir dans une résolution durable de la question du Sahara occidental. Dans l'état actuel des dynamiques régionales, le maintien du *statu quo* apparaît comme l'issue la plus probable, en raison des ambiguïtés juridiques contenues dans les résolutions onusiennes, de l'absence de feuille de route claire de la part des États-Unis, qui souhaite imposer sa préférence pour sa politique bilatérale avec le Maroc, et de la persistance de tensions bilatérales entre Alger et Rabat. La possibilité d'une pression américaine sur l'Algérie et le Front Polisario, bien que plausible, demeure risquée car elle pourrait autant favoriser un compromis que renforcer les clivages et exacerber les tensions. Dans ce contexte, l'absence de dialogue direct et la résurgence des hostilités depuis 2020 continuent de fragiliser la stabilité régionale.

La dégradation de la situation sécuritaire au Sahel, menacée depuis quelques semaines par l'avancée spectaculaire des groupes islamistes, comme le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), et rebelles touareg sur l'ensemble du territoire, exerce d'une part de la pression sur l'Algérie, qui partage 1400 km de frontières avec le Mali, mais renforce sa position d'acteur incontournable pour la stabilisation de la région vis-à-vis des partenaires, principalement américain et européen qui s'inquiètent de la dégradation de la situation au Sahel. La menace sécuritaire pourrait inciter à la reprise du dialogue entre l'Algérie et le Maroc, à minima sur les questions sécuritaires. Toutefois, la normalisation des relations entre les deux voisins ne semble pas être à l'ordre du jour.

# L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME  
MOYEN-ORIENT/  
AFRIQUE DU NORD



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

[iris-france.org](http://iris-france.org)



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.